

Dialogue d'avenir franco-allemand 2013

Énergie sans frontières ?

L'Algérie entre tournant énergétique euro-méditerranéen et intérêts nationaux

par Ravi Bactavatchalou, Kristina Nottbohm et Agnes Wiedemann

Politique énergétique de l'Algérie : besoins nationaux et intérêts internationaux

Disposant d'énormes réserves d'hydrocarbures et de gaz naturel, l'Algérie compte, avec la Russie, parmi les principaux fournisseurs de gaz naturel et de pétrole de l'Union européenne (UE). En outre, l'Algérie est considérée comme le pays ayant le plus grand potentiel mondial en énergie solaireⁱ. Grâce à sa situation géographique et à sa position stratégique dans le secteur énergétique, toutes les conditions sont réunies pour qu'elle puisse jouer à l'avenir un rôle crucial dans l'approvisionnement en électricité verte, conformément au plan transméditerranéenⁱⁱ.

Après s'être reposée pendant des décennies sur la production et l'exportation d'énergies conventionnelles, l'Algérie a décidé de diversifier son mix énergétique, poussée par l'épuisement des ressources fossiles, mais aussi par une consommation énergétique intérieure croissante, et que les ressources propres ne parvenaient plus à satisfaire. Dans le cadre de plusieurs grands projets d'infrastructures, l'Algérie a lancé en 2011 son propre programme pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour lequel 120 milliards de dollars devraient être investis. Le pays vise avant tout les secteurs de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique et, dans une moindre mesure, le secteur éolien. Ainsi, l'Algérie envisage de développer sa propre industrie solaire : l'objectif est que, d'ici 2030, environ 40 % de la consommation nationale soit satisfaite par les énergies renouvelables. Pour cela, l'installation d'une production d'une capacité totale de 22 gigawatts (GW) est prévue, dont 12 GW pour la consommation nationale et 10 GW destinés à l'export. Cet engagement dans ce secteur permettrait en outre de répondre à l'un des défis majeursⁱⁱⁱ du pays : réduire l'énorme taux de chômage des jeunes en créant 100 000 nouveaux emplois.

Pour ce faire, il faudra à l'Algérie des investisseurs étrangers mais aussi des transferts technologiques. Afin de réaliser ce projet ambitieux, elle aura besoin notamment de l'expérience de l'Allemagne, en plein tournant énergétique, et de son expertise dans le secteur solaire. Par ailleurs, la question de l'acheminement de l'énergie vers l'Europe se pose. Pour cela, des initiatives telles que Medgrid mais également la coopération avec ses voisins, notamment marocain et tunisien, seraient indispensables. De fait, la création d'un marché de l'électricité commun au Maghreb est une condition nécessaire à l'intégration au marché énergétique européen^{iv}.

Cependant, du fait de son passé colonial, l'Algérie s'efforce de rester indépendante dans le secteur énergétique et se montre plutôt réticente envers les grands projets européens qui visent à exploiter le potentiel solaire en Algérie. Bien que l'Algérie souhaite continuer à exporter vers l'Europe ses énergies conventionnelles et, à l'avenir, également ses énergies renouvelables, elle s'oppose à l'idée que des entreprises étrangères viennent implanter des centrales thermiques et

des panneaux photovoltaïques sur son sol pour exporter de l'énergie verte vers le nord. Le pays favorise plutôt une coopération qui lui permettrait de développer sa propre industrie solaire.

Politique énergétique de l'Union européenne et de l'UPM vis-à-vis de la région MENA et plus particulièrement de l'Algérie

En mars 2007, le Conseil de l'Union européenne a lancé une stratégie détaillée pour une politique énergétique sûre, compétitive et durable comprenant un plan d'action ayant pour but de réduire jusqu'à 20 % des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990), d'augmenter l'efficacité énergétique de 20 %, ainsi que d'augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation européenne d'ici à 2020. Le plan d'action donne également la priorité à la question de la politique extérieure en matière d'énergie et souligne la nécessité de renforcer la coopération avec les pays tiers en ce qui concerne la production, le transport et la consommation d'énergie. En raison de la dépendance de l'Europe au gaz, en provenance majoritairement de Russie, de Norvège et d'Algérie, ainsi qu'au pétrole en provenance de Russie, de Norvège, de Libye, d'Arabie Saoudite et d'Iran, la question de la sécurité énergétique gagne en importance. Avec la crise ukrainienne, les décideurs européens ont douloureusement pris conscience de la grande sensibilité de cette question. Le 7 septembre 2011, la Commission européenne a présenté une communication^v esquissant une stratégie pour les relations extérieures dans le domaine énergétique. Comme objectifs principaux, elle suggère de « développer la dimension internationale du marché intérieur de l'énergie », de « renforcer les partenariats en faveur d'une énergie sûre, durable et compétitive », de « faciliter l'accès des pays en développement aux énergies durables » et enfin de « mieux promouvoir les politiques de l'UE au-delà de ses frontières ». Par ailleurs, elle propose d'instaurer un mécanisme d'échange d'informations sur les accords bilatéraux entre États membres et pays tiers dans le domaine de l'énergie et de négocier des accords au niveau de l'UE avec les pays tiers. Ainsi, la Commission espère atteindre les objectifs essentiels de l'Union, en facilitant par exemple la réalisation de projets d'infrastructure à grande échelle. À l'égard des pays du Sud de la Méditerranée, la Commission se prononce pour une promotion des projets relatifs à l'énergie renouvelable, notamment dans le cadre du plan solaire méditerranéen.

Les intérêts de l'Union pour la Méditerranée et l'élaboration d'un plan solaire méditerranéen

Malgré un certain nombre d'approches prometteuses concernant l'élaboration d'une politique énergétique intégrée autour de la Méditerranée entre l'UE et l'Afrique du Nord, de grands défis restent à relever. Il s'avère en effet difficile de trouver un cadre commun concernant les énergies renouvelables entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Les pays du Sud considèrent souvent les énergies renouvelables comme un « secteur lobbyiste » des pays riches du Nord.

Il manque un cadre juridique et politique commun pour encourager un système d'échanges équilibré, d'égal à égal, afin de promouvoir ensemble le secteur de l'énergie autour de la Méditerranée.

La création de l'Union pour la Méditerranée (UPM) en 2008 sous l'impulsion du président français de l'époque, Nicolas Sarkozy, était un essai dans cette direction. Elle se voit elle-même comme plateforme d'échange entre le Nord et le Sud, encourageant l'intégration autour de la Méditerranée.

Aujourd'hui, l'UPM a réussi à réunir autour d'une table tous les ministres de l'Énergie des pays membres pour établir un cadre commun dans le secteur de l'énergie autour de la Méditerranée. Comme le Sud et le Nord ont des défis similaires et un intérêt commun à développer les énergies renouvelables, le secteur de l'énergie est, de fait, l'un des six piliers clés de l'UPM. C'est pourquoi cette dernière coordonne le processus de l'élaboration du MSP, qui est « une initiative politique d'énergie et en même temps une action pour la mitigation du changement climatique^{vi} ».

Le MSP pose la question de savoir comment créer et pérenniser le marché des énergies renouvelables et garantir leur efficacité énergétique en permettant les économies d'échelle nécessaires et en coopérant avec le secteur privé. Le plan se compose de différents chapitres abordant son cadre politique, ses plans de financements, les énergies renouvelables, les infrastructures et les transferts de savoir-faire.

Le MSP est incontestablement un succès, puisque tous les ministères de l'Énergie de la région ont réussi à se mettre d'accord sur les détails techniques, en particulier sur le cadre commun, considéré comme une base pour d'autres initiatives dans ce secteur. Pour tirer un premier bilan, il faut noter que le MSP a réussi à faciliter les échanges entre les pays du Sud et du Nord dans le secteur de l'énergie. En revanche, il faut également ajouter que le mandat et le rôle de la coordination pour la mise en œuvre du plan MSP n'ont pas encore été clarifiés par les différents acteurs et institutions. L'établissement d'un cadre politique et juridique afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique s'avère nécessaire. De fait, mandater une institution telle que l'UPM pour la mise en œuvre et la coordination du MSP permettrait de garantir son avenir.

Politique énergétique de la France et de l'Allemagne en Algérie à travers deux projets : le Medgrid « français » et le Desertec « allemand »

Les importations françaises en provenance de l'Algérie sont constituées à 97 % d'hydrocarbures, plus précisément de pétrole brut (45 %) et de gaz naturel (40 %). La France demeure le quatrième client de l'Algérie, bien loin devant l'Allemagne. Concernant les importations de gaz naturel, la France est également bien plus dépendante de l'Algérie que l'Allemagne^{vii}. Les relations germano-algériennes dans le domaine des hydrocarbures restent encore marginales mais commencent à s'intensifier^{viii} depuis quelques années. La question de la sécurité énergétique, posée actuellement par la crise ukrainienne, pourrait donner un nouvel élan à cette coopération. L'Allemagne s'intéresse cependant à l'Algérie pour une autre raison : son potentiel en énergies renouvelables^{ix}. L'Allemagne, en tant que *leader* européen dans le domaine des énergies renouvelables, pourrait devenir un partenaire privilégié de l'Algérie et la faire profiter ainsi de son savoir-faire dans ce domaine. Ce qui assurerait le monopole des entreprises allemandes en Algérie dans le secteur des énergies renouvelables.

Le Medgrid « français » et le Desertec « allemand » : coopération ou compétition ?

La fondation Desertec est née en 2009 à l'initiative de la branche allemande du *think tank* le Club de Rome. Son but premier était de créer une infrastructure de production d'énergie solaire et éolienne destinée à être exportée en partie vers les pays du Nord. En fin d'année 2009, le bureau d'études Desertec Industrial Initiative (Dii GmbH) a été créé. Outre la création d'un cadre adéquat rendant possibles les investissements dans les énergies renouvelables dans la région UE-MENA, cet organe a également des objectifs plus concrets comme celui d'installer des capacités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (solaire et éolienne) de 50 GW^x d'ici 2020. Ce but serait rendu possible par un investissement de 400 milliards d'euros dans des centrales solaires et éoliennes au Sahara^{xi}. Cependant, comme le soulignait Ernst Rauch, en charge du projet Desertec chez Munich Re en février 2010, certains acteurs redoutent des obstacles politiques pouvant troubler le bon déroulement de ce projet. Ainsi, Rauch estime que le bon fonctionnement de Dii dépendra en particulier des contacts de la France en Afrique du Nord.

Mais malgré le rattachement de certaines entreprises françaises, comme Saint-Gobain, à Desertec, un consortium « très français »^{xii} regroupant les grandes entreprises françaises (EDF, GDF Suez, Areva, Alstom, etc.), Medgrid, a été créé à Paris fin 2010. Un des objectifs principaux de Medgrid – anciennement Transgreen – est la production de 20 GW d'électricité à partir d'énergies

renouvelables (notamment solaire) dans le bassin méditerranéen, dont 5 GW seraient exportés en Europe. Un but que poursuit également le consortium Desertec. À cet objectif s'ajoute un pilier important chez Medgrid, à savoir la mise en place d'un réseau électrique qui permettrait de transporter de l'électricité verte dans la région du Maghreb et en Europe. Il faut souligner que Medgrid a été soutenu politiquement par le gouvernement français. En effet, ce projet est un élément important du plan solaire méditerranéen (PSM).

L'Algérie, de par ses ressources considérables en énergie solaire et de par des moyens financiers importants garantis par l'État, a tout pour plaire aux Européens venant proposer leurs projets. Pourtant, le projet français, Medgrid, a été rejeté en bloc en 2008 par le gouvernement algérien. Il en a été de même pour Desertec que le pays a finalement décidé de ne pas retenir. Certains acteurs estiment que l'orgueil et la méfiance des Algériens ainsi que les lourdeurs bureaucratiques ont eu pour effet de pousser les industriels de Dii à travailler avec les Marocains qui, quant à eux, ont su saisir cette opportunité. L'Algérie, qui s'est toujours considérée comme précurseur en matière d'énergie, n'a pas apprécié le fait qu'une centrale électrique hybride ait été construite au Maroc avec le consortium qui avait tenté de faire de même en Algérie quelques mois plus tôt. Plutôt que de subir les hésitations du gouvernement algérien, Desertec a été séduit par la volonté et la détermination des responsables marocains. L'électricité générée sera destinée non seulement au marché marocain, mais aussi à celui de l'Espagne, qui achète son énergie principalement d'Algérie.

Des scénarios avec des partenaires divers

En tenant compte des différents intérêts nationaux et du cadre institutionnel sur le plan euro-méditerranéen, on peut anticiper les scénarios suivants.

Approfondissement des relations bilatérales à travers des projets concrets

Les consortiums Medgrid et Desertec sont l'exemple parfait de l'approfondissement des relations bilatérales entre l'UE et le Maghreb : la politique énergétique de la France et de l'Allemagne envers cette région a ainsi pu évoluer d'une politique de concurrence vers une politique de coopération. De fait, ces projets profitent à chaque acteur et sont fondés sur un véritable partenariat bilatéral. La France dispose d'institutions et de partenariats de longue date avec l'Algérie. L'Allemagne, quant à elle, dispose de la technologie et du savoir-faire en énergies renouvelables pour compléter le couple franco-allemand. Ces deux projets s'inscrivent dans la mise en œuvre du PSM qui vise à développer l'utilisation des énergies renouvelables et à renforcer l'efficacité énergétique des membres de l'UPM. L'objectif est de maximiser les synergies existantes en vue de faire aboutir le PSM et Desert Power 2050, dirigés respectivement par Medgrid et Dii. Après la signature d'un protocole d'accord entre l'UPM et le consortium Medgrid en janvier 2012, un accord semblable entre l'UPM et Desertec a été signé fin 2012. Ainsi, tout porte à croire que le couple franco-allemand s'est de nouveau ressoudé. Encore faut-il que ces consortiums soient suffisamment stables, ce qui n'est pas le cas pour Desertec. En effet, après avoir enregistré la démission de certains de ses actionnaires (Bosch et Siemens), Desertec a subi un deuxième coup rude en juillet 2013 avec l'annonce officielle de la cessation de son partenariat avec Dii^{xiii}.

Le tournant énergétique euro-méditerranéen : le rôle de l'Algérie

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), l'Algérie a pu réduire sa dette extérieure à moins de 2 % du PIB grâce à ses réserves d'énergies fossiles. L'Algérie enregistre en effet une croissance économique annuelle importante et dispose également de la plus grande réserve de change après l'Arabie Saoudite, ce qui fait d'elle le pays le moins endetté de la région

MENA. Néanmoins, le pays dépend encore fortement de l'exportation de son gaz et de son pétrole, qui représente presque 98 % du PIB. L'UE a quant à elle besoin de l'Algérie, notamment concernant la sécurité de son approvisionnement en gaz, afin d'éviter une situation de dépendance quasi absolue à la Russie. En outre, les exigences relatives à la réduction des émissions de CO₂ étant de plus en plus contraignantes, et en tenant compte du fait que l'UE est le troisième pollueur mondial, une collaboration entre les pays européens et l'Algérie en matière de production d'énergie solaire permettrait à l'UE d'atteindre ses objectifs environnementaux. D'autant que l'importation de cette électricité verte sera comptée comme faisant partie de la production nationale^{xiv}.

L'accord d'association entre l'UE et l'Algérie est entré en vigueur depuis 2005 dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Puis, en juillet 2013, un mémorandum d'entente a été signé afin d'approfondir les relations algéro-européennes dans le domaine de l'énergie. Cet accord établit un cadre de coopération, couvrant l'ensemble des intérêts communs dans ce domaine, à savoir les hydrocarbures, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Néanmoins, ce mémorandum reste très général et ne traduit en aucun cas la coopération en projets concrets.

Si, grâce à une telle coopération, l'Algérie pourrait assurer sa part de marché sur le marché européen du gaz et les grands groupes algériens y devenir des acteurs importants, des obstacles majeurs subsistent. Le pays a notamment eu affaire à des cas de corruption, chez Sonatrach et plus récemment chez Sonelgaz par exemple, ce qui a suscité la méfiance des investisseurs étrangers. De même, la question de la sécurité après les attaques terroristes de janvier 2013 semble aggraver la situation. Par ailleurs, la lourdeur administrative, la présence d'un cadre juridique favorisant les entreprises algériennes^{xv} ainsi que les entraves fiscales freinent les investissements et la coopération internationale. Cependant, différentes mesures pour favoriser l'ouverture du marché énergétique et les investissements étrangers ont été entreprises, comme le montrent la création du Commissariat aux énergies renouvelables, l'adoption de la loi anti-corruption de 2006 et l'adoption du projet d'amendement de la loi sur les hydrocarbures de 2013.

Conclusion

Afin de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et de mettre en œuvre des projets concrets au niveau euro-méditerranéen, un cadre politique et juridique stable sera nécessaire. Deux conditions nécessaires en découlent.

- Garantir un cadre politique durable qui permettra le développement d'un équilibre socio-économique.

Pour devenir un partenaire intéressant, l'Algérie devra faire face à des tensions socio-économiques internes. Une vraie politique d'inclusion sociale et la promotion du développement humain seront indispensables. Pour mettre fin aux mesures à court terme, qui restent encore possibles grâce aux recettes du secteur pétrolier, l'Algérie devra procéder à des réformes profondes afin de réduire le déséquilibre socio-économique.

- Améliorer les conditions d'investissements entre partenaires égaux.

Un partenariat stable entre l'Algérie et les pays de l'UE pourra être établi si les conditions *sine qua non* suivantes sont réunies : l'Algérie devra renforcer sa politique anticorruption, qui privilégie les grands groupes nationaux au détriment des investisseurs étrangers, et inciter les investisseurs en développant les infrastructures (ex : pipelines) et en créant un cadre fiscal attractif. L'Europe se doit quant à elle de traiter l'Algérie comme un vrai partenaire, en la considérant d'égal à égal, afin d'éviter de futures divergences et les malentendus politiques.

Enfin, la coopération franco-allemande doit jouer un rôle moteur dans le cadre du partenariat entre l'UE et l'Algérie, afin de permettre la synergie des moyens de chaque partenaire et le développement des énergies renouvelables. Pour cela, rien n'empêche l'UE d'utiliser la plateforme de UPM pour répondre plus vite aux attentes des deux parties.

C'est avec une Algérie équilibrée d'un point de vue économique et social et avec une Europe acceptant un partenariat d'égal à égal que ces deux acteurs pourront mettre à contribution leurs atouts respectifs.

Une coopération énergétique entre l'Algérie et l'Union européenne

par Majida Lahrouni

Les questions énergétiques représentent un enjeu important pour l'Union européenne (UE) et pour l'Algérie, tant au niveau régional que global. C'est pourquoi le président de la Commission européenne et le Premier ministre algérien ont signé un mémorandum d'entente dans ce domaine en juillet 2013, après cinq années de négociations difficiles^{xvi}. Cet accord stratégique vise à développer la coopération énergétique entre les deux parties et, par extension, dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. Il couvre aussi bien les énergies conventionnelles que renouvelables et aborde la question de la réglementation ainsi que celle du transfert de technologies. Mais si les bénéfices escomptés d'une telle coopération sont considérables, tant pour l'UE que pour l'Algérie, de nombreux obstacles pourraient la compliquer. En effet, des rivalités régionales, la défiance due aux anciennes tensions historiques et le déséquilibre des relations entre les deux partenaires semblent entraver l'émergence d'un véritable espace de libre-échange euro-méditerranéen.

Des avantages pour l'Union européenne

L'UE fait face à un double défi énergétique : elle doit renforcer la sécurité de ses approvisionnements, tout en développant le secteur des énergies renouvelables dans le cadre de sa stratégie Europe 2020. Pour sa consommation, l'UE dépend aujourd'hui principalement des énergies fossiles importées de Russie, premier fournisseur en pétrole brut et second en gaz naturel^{xvii}. L'Algérie compte également parmi les principaux fournisseurs de l'UE en gaz ; pourtant, la part des importations européennes en gaz algérien ne s'élève qu'à environ 8,5%. En renforçant ses relations avec l'Algérie, l'UE cherche donc avant tout à assurer sa sécurité énergétique et à diversifier ses sources d'approvisionnement pour moins dépendre du géant russe.

Par ailleurs, les Européens souhaitent développer le secteur des énergies renouvelables dans le cadre de leurs objectifs climatiques et environnementaux. À cet effet, ils coopèrent depuis 2008 avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) afin d'initier un plan solaire méditerranéen (PSM), en particulier au Sahara. Des tensions diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie ayant néanmoins paralysé le travail de l'UMA, le mémorandum de 2013 constitue un moyen de relancer le processus euro-méditerranéen, en encourageant la coopération régionale dans le secteur de l'énergie, ainsi qu'en redonnant une place à l'Algérie dans les négociations pour le PSM. L'accord représente également un moyen pour les Européens de poursuivre une stratégie de développement durable en négociant individuellement avec les pays du Maghreb, contournant ainsi les obstacles politiques actuels liés à la région.

Des avantages pour l'Algérie

De son côté, l'Algérie fait aujourd'hui face à la déplétion de ses ressources en énergie fossile et a besoin de diversifier sa production. Depuis les années 2000, le pays a en effet surexploité ses ressources, si bien que l'Algérie a d'ores et déjà consommé deux tiers de ses réserves pétrolières récupérables et plus de la moitié de ses réserves en gaz naturel. Par conséquent, le pays envisage de limiter sa production d'hydrocarbure à sa consommation nationale et de développer parallèlement le secteur des énergies renouvelables. Alger compte donc sur l'accord signé avec l'UE, notamment pour bénéficier des transferts de technologies prescrits par la déclaration.

En outre, si le pays avait auparavant rencontré des difficultés considérables à s'établir sur le marché énergétique européen, le mémorandum prévoit de faciliter à l'avenir cet accès de manière non discriminatoire et réciproque. Toutefois, l'accord n'étant pas juridiquement contraignant, la

défiance de l'Algérie quant au développement de relations équilibrées entre elle et l'UE subsiste. En tant qu'ancienne colonie française, le pays, en pleine transformation économique et politique, craint toujours que ses ressources soient exploitées par les Européens. Une crainte renforcée par le fait que l'Algérie reste un acteur économique et politique relativement fragile au niveau mondial^{xviii}.

Concernant la coopération régionale, la rivalité entre l'Algérie et le Maroc autour du Sahara empêche aujourd'hui encore l'émergence d'une UMA forte, capable de s'élever en tant qu'acteur politique et économique sur la scène internationale. Pour assurer le transfert de ressources énergétiques vers l'Europe dans le cadre de l'accord de juillet 2013, l'Algérie aura cependant nécessairement besoin de coopérer avec les pays de l'UMA. En outre, le Maroc et la Tunisie jouent un rôle important dans l'économie de l'Algérie, puisqu'ils peuvent lui garantir un accès facilité au marché européen. De fait, ces deux pays comptent, depuis plusieurs années, parmi les partenaires privilégiés de l'UE et entretiennent des relations bilatérales étroites avec plusieurs de ses États membres. *A fortiori*, l'émergence d'un espace régional intégré au Maghreb pourrait permettre à ces pays de développer des relations moins déséquilibrées avec l'UE et donc d'obtenir des modalités de partenariat stratégique plus avantageuses.

Recommandations

La mise en place d'un partenariat stratégique en vue de favoriser les échanges de ressources et de technologies dans la région euro-méditerranéenne bénéficierait donc tant à l'Union européenne qu'à l'Algérie. La coopération euro-méditerranéenne en matière d'énergie pourrait en effet assurer à l'UE sa sécurité d'approvisionnement et la rendre moins dépendante du géant russe, tout en lui donnant l'opportunité d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa consommation. Cette coopération permettrait par ailleurs à l'Algérie de développer de nouvelles sources d'énergie pour sa production d'électricité, d'entamer un nouveau dialogue avec ses voisins et de se faire ainsi une place parmi les acteurs économiques et politiques mondiaux.

Le mémorandum de 2013 constitue, à cet effet, un premier pas vers la réinsertion de l'Algérie dans les négociations au sein de l'UMA et, dans une moindre mesure, sur la scène économique et politique mondiale. Bien que l'accord n'ait qu'une valeur déclaratoire, il représente malgré tout une tentative de l'UE pour relancer le partenariat euro-méditerranéen, et en particulier le projet de coopération autour des énergies renouvelables, symbolisé par le PSM. Pour continuer à progresser dans cette voie et encourager les échanges communs au profit de leurs populations, les deux partenaires devront néanmoins faire des efforts pour :

- surmonter les conflits régionaux actuels, notamment entre l'Algérie et le Maroc,
- venir à bout des tensions liées au passé des deux partenaires et qui entrave encore aujourd'hui la collaboration euro-méditerranéenne,
- encourager l'émergence d'un partenariat équilibré, bénéficiant de manière égale aux deux parties.

Ravi Bactavatchalou est chef de projet "Physique et simulation" dans l'entreprise Freudenberg New Technologies à Weinheim et enseignant en Sciences des matériaux à la Duale Hochschule Bade-Wurtemberg. Kristina Nottbohm est doctorante du programme international "Democracy, Knowledge and Gender in a Transnational World" à l'Université Goethe de Frankfurt et Paris XIII. Agnes Wiedemann est chargée de projet "Renforcement des structures communales au Maghreb" à la GIZ, attachée au Center for Mediterranean Integration (CMI) à Marseille. Majida Labrouni est doctorante en biotechnologie à l'Université de Marrakech. Le texte n'engage que ses auteurs. Il a été rédigé dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », organisé par le Comité

-
- ⁱ Benchmarking Country Reports, www.pavingtheway-msp.eu/index.php?option=com_downloads&task=category&cid=7&Itemid=56.
- ⁱⁱ Algeria – A Future Supplier of Electricity from Renewable Energies for Europe? Algeria's Perspective and Current European Approaches, Endbericht, Wuppertal Institut, 2010, p. 8.
- ⁱⁱⁱ Après la chute de l'économie nationale dans les années 1990, le taux de chômage global a baissé de 30 % en 1999 à 10 % en 2013. Néanmoins, l'Algérie fait encore face à un taux de chômage parmi les moins 24 ans à environ 25 % (www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2013/01/pdf/textf.pdf).
- ^{iv} Rencontre des ministres en charge de l'Énergie de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie et du commissaire Oettinger, le 20 juin 2010, Commission européenne, IP/10/763, 20/06/2010.
- ^v Commission européenne, La Politique énergétique de l'UE : s'investir avec des partenaires au-delà de nos frontières, COM (2011) 539, Bruxelles, 2011.
- ^{vi} Secrétariat de l'UPM, Internal Memo. The MSP. What Are We Doing, Why, and How?, Barcelone, s. d.
- ^{vii} L'Algérie est le quatrième fournisseur de la France avec 13 % après la Norvège, les Pays-Bas et la Russie (cf. Le commerce bilatéral France-Algérie en 2012, DG Trésor, février 2013).
- ^{viii} L'Allemagne a importé du gaz naturel de l'Algérie (+ 14 % en 2011 et + 12 % en 2012), quantité cependant encore marginale par rapport aux trois fournisseurs principaux de l'Allemagne, qui sont la Russie, la Norvège et les Pays-Bas avec près de 97 % en 2011. « Le numéro 1 allemand de l'énergie, E.ON Ruhrgas AG, qui est basé à Essen, a annoncé hier avoir ouvert un bureau de représentation à Alger en Algérie, pour accroître le développement de son commerce de gaz liquide naturel (GNL) », 2008, www.algerie-dz.com/article14060.html.
- ^{ix} Discours de Philipp Rösler en visite en Algérie début février 2013 : « Des entreprises allemandes sont prêtes à nouer avec l'Algérie un partenariat pour la mise en œuvre de son programme d'approvisionnement électrique. »
- ^x Ce qui couvrirait en 2050 jusqu'à 15 % des besoins énergétiques de l'Europe.
- ^{xi} Le rêve est grand, comme le laisse sous-entendre un communiqué de Siemens sur ce projet en juillet 2009 : « Au Sahara, le soleil brille pendant 4 800 heures par an, ce qui fournit le potentiel pour produire une énergie solaire propre. En comparaison, c'est environ trois fois plus qu'en Allemagne. Ainsi, des centrales d'énergie solaire couvrant une superficie de 300 km sur 300 km pourraient subvenir aux besoins énergétiques mondiaux. »
- ^{xii} « Vers une coopération renforcée du plan solaire méditerranéen », paru le 24 novembre 2011 sur le site www.connaissancesdesenergies.org.
- ^{xiii} « Il semblerait que Dii remette en cause le principe fondateur de Desertec. Pour Dii, l'Europe ne manque pas d'énergies solaires. Donc pourquoi investir des milliards dans la construction d'infrastructures et de transport des deux côtés de la méditerranée si la nécessité n'est plus présente ? De plus, les obstacles de nature politique ne sont pas à négliger », paru dans La Tribune « Desertec, un mirage allemand en méditerranée? », François Roche 08/07/2013.
- ^{xiv} La directive européenne sur les énergies renouvelables (2009/28/CE) prévoit l'option que les États membres peuvent faire valider dans leur part d'énergies renouvelables la production dans des pays tiers.
- ^{xv} La part des compagnies étrangères ne doit pas dépasser les 49 % alors que les sociétés algériennes détiennent 51 %.
- ^{xvi} « Mémoire d'entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de l'énergie », 7 juillet 2013. Disponible en ligne : http://ec.europa.eu/energy/international/doc/20130707_signed_mou_fr.pdf.
- ^{xvii} Environ 14% des importations de l'UE en gaz naturel et 15% des importations de pétrole en 2013. Source : « Les importations et les exportations ; la facture énergétique », Panorama énergies-climat – Edition 2013, Sami Louati ; Didier Cadin, Bernard Korman
- ^{xviii} L'Algérie n'est toujours pas membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tandis que le Maroc et la Tunisie le sont depuis 1995. Les négociations pour son adhésion ont repris en avril 2013.